

Groupe collectif ont mis sur pied le premier membre du Groupe, la *First Investors Corporation Ltd.* Deux ans plus tard, à la fin de 1956, près de 4,700 Albertains confiaient leurs économies à la *First Investors*, et l'actif initial, inférieur à \$100,000, dépassait \$888,000.

En 1956, le Groupe collectif achetait l'*Imperial Real Estate Limited*, une des plus importantes agences immobilières d'Edmonton, afin de pouvoir mieux coordonner ses investissements.

L'année 1957, peu profitable pour l'économie canadienne en général, fut remarquable pour le Groupe collectif. Le nombre de détenteurs de certificats de la *First Investors Corporation* avait presque triplé, atteignant 11,825, alors que la valeur à l'échéance des certificats en circulation dépassait 48 millions de dollars. Trois autres sociétés furent englobées par ce groupe: l'*Alberta Mortgage Exchange Ltd.*, la *Mercer & Williams Agency Ltd. (Insurance)* et la *Western Industrial Planning Associates Ltd.* La *Collective Securities*, la compagnie de régie du Groupe, pouvait maintenant compter sur un ensemble assez complet de services pour s'occuper de ses fonds de placement.

La croissance s'étant maintenue, l'actif du groupe dépassait sept millions de dollars en 1960 et l'expansion géographique l'avait amené aux États-Unis. A la fin de l'année, la valeur à maturité atteignait 160 millions de dollars.

La dernière consolidation du Groupe collectif dans les principaux éléments de son organisation actuelle a eu lieu en 1963. Le groupe a d'abord acquis d'intérêts américains l'*Associated Investors (Canada) Limited*, une autre compagnie de certificats d'épargne, et un Fonds mutuel a été créé la même année. L'année a été consacrée à raffermir la structure financière. Le groupe avait pleinement réussi, son actif ayant atteint 52 millions de dollars.

Honorables sénateurs, je note la présence ici ce soir d'administrateurs de compagnies d'assurances. J'aimerais donc citer des extraits d'un tableau qui donne un aperçu de la croissance de cette organisation. Il s'agit des épargnes accumulées en Alberta par le Groupe collectif en 1964. Elles atteignent \$7,379,000, une somme assez rondelette. Voici comment ces chiffres se comparent à ceux d'autres compagnies bien établies jouissant d'une bonne réputation.

La *Sun Life* venait ensuite avec \$5,958,400; puis la *Prudential* avec \$3,296,700; puis la *Manufacturers Life* avec \$3,077,200; et puis la *Great West Life* avec \$2,487,000; enfin la *Confederation Life* avec \$1,336,200.

Faisant concurrence à des associations d'épargne bien établies et solidement structurées, le Groupe collectif a obtenu d'excellents résultats.

Les contrats d'investissements passés par cette compagnie ont passé de 4,700 en 1956 à 63,000 à la fin de décembre dernier. L'actif au 31 décembre 1964 était de 37 millions de dollars; le nombre de détenteurs de certificats d'épargne au 31 décembre dernier était de 59,132 et la valeur, à l'échéance, des épargnes en cours était de 239 millions de dollars. En 1964, les versements effectués aux détenteurs de certificats ont atteint \$4,512,000.

Cette société compte 38 bureaux au Canada et deux aux États-Unis. Elle emploie 400 personnes.

En terminant mes remarques en faveur de la *Principal Life Insurance Company*, je tiens à signaler qu'il s'agit là de l'une des deux plus grandes sociétés dans l'Ouest du Canada. L'autre est la *Laurentide Finance Corporation* dont le siège est à Vancouver. Cette dernière est également fort importante, à sa manière. Elle constitue l'un des plus importants éléments de l'épanouissement des institutions financières de l'Ouest du Canada.

Honorables sénateurs, je vous recommande de tout cœur d'appuyer la mesure relative à cette compagnie. Si elle franchit l'étape de la deuxième lecture ce soir, je demanderai qu'elle soit déferée au comité permanent des banques et du commerce qui pourra l'étudier à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Sur la motion de l'honorable M. Cameron, le bill est déferé au comité permanent des banques et du commerce.

LE DIVORCE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du 1^{er} rapport du comité permanent des divorces qui a été présenté le 13 mai.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables collègues, nous sommes maintenant saisis du premier rapport du comité, ce qui est une besogne courante. J'ai présenté une résolution de ce genre en maintes occasions, au début de sessions antérieures du Parlement.

En l'espèce, il s'agit d'autoriser le comité à siéger pendant les ajournements et les séances du Sénat, à instituer autant de sous-comités qu'il le jugera utile afin qu'ils puissent étudier les questions de divorce que pourra leur déferer le comité et à fixer leur